

Alarme de Sécurité PPMS - Radio, AGYLUS et flash - NFS 32001

Référence : F3180007

DESCRIPTION :



- Technologie radio : LoRa 868 MHz
- Signal sonore : 90 dB / 95 dB boost NFS 32001
- Signal visuel : Flash 3 Leds – 20 lumens
- Portée libre : jusqu'à 6 km
- Portée bâtiment : jusqu'à 600 m
- Autonomie : 2 ans veille, 4 h alarme
- Matériau : ABS, IP 55

INFORMATION PRODUIT

Alarme PPMS Radio AGYLUS

L'alarme PPMS Radio AGYLUS est un dispositif de sécurité moderne conçu pour répondre aux besoins des établissements recevant du public (ERP) dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Grâce à sa technologie radio LoRa, elle assure une transmission fiable et longue portée, garantissant une couverture optimale aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Conforme à la norme NFS 32001, elle diffuse des signaux sonores puissants et distinctifs ainsi qu'un flash lumineux, assurant une alerte claire et immédiate. Recommandée pour les écoles, collectivités et entreprises, cette alarme se distingue par sa simplicité d'installation et sa grande autonomie.

Caractéristiques techniques

- **Technologie radio** : LoRa, fréquence d'émission 868 MHz
- **Signal sonore** : Son incendie conforme NFS 32001 – 90 dB à 2 m (mode normal) / 95 dB (mode boost)
- **Signaux PPMS** : 4 sons distincts en début et fin d'alarme
- **Signal visuel** : Flash lumineux 3 Leds – 20 lumens
- **Durée des signaux** : 5 minutes
- **Portée champ libre** : jusqu'à 6 km
- **Portée en bâtiment** : jusqu'à 600 m



- **Alimentation** : 3 piles alcalines 1,5 V fournies
- **Autonomie sans secteur** : 2 ans en veille + 4 h en alarme
- **Dimensions** : L.187 x H.302 x P.59 mm
- **Poids** : 925 g
- **Matériau** : ABS résistant
- **Indice de protection** : IP 55 (étanche et protégé contre la poussière)
- **Fixation** : Murale – kit de 4 vis inclus
- **Connectivité** : Compatible avec l'application Smart AGYLUS pour pilotage et personnalisation

Atouts pour vos installations

- **Transmission longue portée** : jusqu'à **6 km en champ libre**, assurant une couverture étendue.
- **Alerte puissante et claire** : **90 dB (95 dB en mode boost)** associés à un **flash lumineux**, garantissant la diffusion du signal même en environnement bruyant.
- **Grande autonomie** : **2 ans en veille et 4 h en alarme**, limitant les opérations de maintenance.
- **Installation rapide et intuitive** : fixation murale fournie et configuration simplifiée via l'application Smart AGYLUS.
- **Résistance certifiée** : matériau ABS robuste et protection **IP 55** contre l'humidité et la poussière.

Où installer l'alarme PPMS Radio AGYLUS ?

Ce dispositif est destiné aux établissements recevant du public où la mise en sécurité rapide est indispensable. Il est particulièrement adapté :

- aux **écoles et établissements scolaires** pour déclencher les alertes PPMS,
- aux **collectivités et administrations** recevant du public,
- aux **entreprises et sites industriels** nécessitant une alerte sonore et visuelle fiable,
- aux **ERP de petite et moyenne capacité**, pour assurer conformité réglementaire et sécurité des occupants.

Installation et mise en service

L'installation de l'alarme PPMS Radio AGYLUS est conçue pour être simple et rapide. Il suffit de fixer le boîtier au mur à l'aide des 4 vis fournies et d'insérer les piles alcalines fournies. La configuration se réalise ensuite via l'application Smart AGYLUS, permettant de personnaliser les signaux sonores et de vérifier l'état du dispositif. Aucun câblage complexe n'est nécessaire grâce à la technologie radio LoRa. Conseils pratiques : choisir un emplacement dégagé, éviter les zones humides non protégées, et effectuer un test régulier des signaux sonores et lumineux.

Optimisation de votre Sécurité

- Retrouvez notre sélection d'[alarmes type 8](#) pour une sécurité renforcée.
- Augmentez votre préparation avec nos [détecteurs de fumée et de gaz](#).
- Explorez notre gamme d'[équipements incendie et évacuation](#) pour une protection complète.

Réglementation incendie : êtes-vous en conformité ?

Selon les articles R4227-28 à R4227-41 du Code du travail, les établissements professionnels ont l'obligation de se doter de moyens adaptés de prévention et d'alerte incendie.

Dès lors que l'effectif dépasse 50 personnes ou en présence de produits à risque, une alarme sonore est requise (article R4227-34). Nos [alarmes Type 4](#) répondent parfaitement à cette obligation.

Tous les équipements de lutte contre le feu doivent être repérables immédiatement grâce à une signalétique claire et durable (article R4227-33). Facilitez l'identification grâce à notre gamme de [panneaux incendies](#).



La présence d'extincteurs en nombre suffisant et adaptés au type de risque est une exigence incontournable (article R4227-29). Découvrez notre sélection d'[extincteurs](#) performants et fiables.

Enfin, la circulaire [circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015](#) impose de mettre en place un plan PPMS dans les établissements d'enseignement. Découvrez nos [mallettes PPMS](#) pour vous conformer aux obligations réglementaires.

Les informations figurant dans cette fiche produit sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une étude réglementaire.

La conformité de l'installation aux prescriptions des assurances, commissions de sécurité et textes réglementaires en vigueur relève exclusivement de la responsabilité du client. La société décline toute responsabilité en cas de refus, réserve ou demande complémentaire émanant d'un organisme de contrôle.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. F3180007

